Dernière Heure

(NOS DEPECHES)

LES CONFLITS d'Orient

La signature de la paix

Londres, 30 mai.

Le signature des préliminaires de paix au palais Saint-James a été entourée d'un certain apparat.

Tous les délégués étaient entourés de leur secrétaire ; une quantité de personnes se trouvaient réunies dans le salon.

L'allocution de Sir Edward Grey a produit la plus heureuse impression sur l'esprit de tous les plénipotentiaires.

Les chefs des délégations ont exprimé leurs remerciements au ministre des affaires étrangères.

Cette séance historique a pris fin à une heure trente.

Londres, 30 mai.

Voici le texte du discours que sir Edward Grey a prononcé aujourd'hui au palais Saint-James, au moment de la signature du traité préliminaire de paix entre la Turquie et les alliés balkaniques.

Le ministre des affaires étrangères s'est exprimé en français :

« J'ai reçu l'ordre de Sa Majesté le Roi, de vous exprimer la grande satisfaction que lui cause la signature du traité de paix, sur lequel vous venez de vous mettre d'accord.

« Au nom du Gouvernement de Sa Majesté britannique, je veux vous féliciter très cordialement de la conclusion de la paix entre la Turquie et les Etats alliés.

« Je suis certain que c'est avec une grande satisfaction que vous êtes arrivés à la décision que vous sanctionnez ; ce sentiment sera partagé par les autres puissances, qui sont demeurées neutres, mais qui ont toujours désiré voir la paix rétablie dans l'intérêt de la tranquillité de l'Europe.

« Nous savons tous que quelques questions restent encore à résoudre avant d'arriver à un règlement complet, mais j'espère que la conclusion de la paix entre vous, facilitera la conclusion de ces problèmes et je suis sûr qu'elle augmentera la bonne volonté des autres puissances à votre égard.

« Permettez-moi d'ajouter, moi qui étais en rapports fréquents et amicaux avec vous, en votre qualité de délégués, et dont la sympathie à votre égard a été augmentée par la connaissance des difficultés en présence desquelles vous vous êtes trouvés, combien j'espère ardemment que la paix qui va être signée vous apportera la tranquillité complète, afin de permettre à chacun de vos pays de récupérer les pertes si importantes que la guerre leur a fait subir, de développer leur territoire, d'assurer le bien-être et le bonheur de leur peuple, ainsi que la prospérité de leur vie nationale. »

Londres, 30 mai.

Au cours d'une interview, M. Daneff a déclaré :

« Je me réjouis de la journée d'aujourd'hui qui ramène la paix dans les Balkans ; elle inaugure une ère nouvelle d'amitiés et de prospérité dans les territoires qui furent jadis des centres dangereux pour la paix mondiale. »

Rome, 30 mai.

La signature du traité de paix, par les alliés balkaniques, est accueillie dans les milieux italiens avec une satisfaction profonde, dont tous les journaux se font ce soir l'écho.

LES NEGOCIATIONS DE SALONIQUE

Sofia, 30 mai.

Le chef de l'état-major grec, le colonel Dousmanis, a été chargé de s'entendre avec le général Ivanof, pour établir une ligne de démarcation entre les troupes bulgares et les troupes grecques, et pour signer un procès-verbal à ce sujet. La fixation de la date de la première entrevue entre les deux délégués a été laissée au choix du général Ivanof.

Le service des voyageurs et des marchandises sur les chemins de fer est suspendu pour deux à trois jours à partir de ce matin; cette mesure ne vise pas le train conventionnel.

LE PRINCE HERITIER DE SERBIE EN MACEDOINE

Dix mille soldats serbes sont concentrés entre Kuprulu et Veles.

Le prince héritier de Serbie s'est rendu à Velissa et a passé en revue les troupes serbes.

LA CONFERENCE DES AMBASSADEURS

Londres, 30 mai.

La séance de la conférence des ambassadeurs d'aujourd'hui a duré deux heures.

La prochaine séance a été fixée à jeudi.

La délibération a porté sur le futur gouvernement de l'Albanie.

A la suite de la discussion générale qui s'est engagée à ce sujet, aucune décision définitive n'a été prise ; toutefois la solution qui paraîtrait la mieux accueillie, est celle qui conclurait à la nomination d'un haut commissaire qui gouvernerait l'Albanie.

SERBES ET BULGARES

Belgrade, 30 mai.

Le journal *Pravda* annonce que le ministre serbe à Sofia vient de rentrer à Belgrade porteur d'une importante communication du gouvernement bulgare.

Ce dernier déclare qu'il est prêt à discuter avec la Serbie la rédaction du traité que celle-ci demande, à condition que la Serbie opère au préalable la démobilisation de ses troupes.

La vente Carpeaux

Paris, 30 mai.

Cet après-midi, à la galerie Manzi-Joyant, Me Henri Baudoin, assisté des experts Durand-Ruel et Manzi, a dispersé les sculptures de J.-B. Carpeaux, terres cuites, plâtres, bronzes, marbres, provenant de l'atelier du maître. Voici les premiers prix obtenus :

Une statuette en marbre, représentant une *Pêcheuse de vignots*, a été payée 12.700 francs ; un autre marbre, *Frileuse*, 8.200 francs ; un groupe en plâtre, la *Tendresse maternelle*, 8.100 francs ; un autre groupe, *Frère et Sœur*, 8.200 francs ; une statuette plâtre, *Flora accroupie*, 8.700 francs ; *La Toilette*, plâtre, 7.100 francs. On a poussé à 46.100 francs, sur une mise à prix de 25.000, un beau groupe en plâtre, les *Trois Grâces* ; le modèle en bronze de cette pièce a trouvé preneur à 17.000 francs. *Le Génie de la danse*, important groupe plâtre, a fait 47.000 francs ; *Eve après la faute*, statuette plâtre, 3.600 francs ; une *Bacchante aux vignes*, buste plâtre, 7.900 francs.

Pour la plupart de ces sculptures, les estimations des experts ont été dépassées.

Les lois d'exception pour l'Alsace-Lorraine

AU REICHSTAG

Berlin, 30 mai.

Le Reichstag a commencé la discussion de l'interpellation socialiste contre l'introduction de lois d'exception en Alsace-Lorraine.

Au moment où le député socialiste, M. Emmel, prend la parole, le chancelier, M. de Bethmann-Hollweg, apparaît dans la salle.

« Le gouvernement d'Alsace-Lorraine semble, dit le député Emmel, de temps à autre éprouver le besoin d'attirer sur lui l'attention générale. Autrement, on ne pourrait s'expliquer l'annonce de telles mesures. »

M. Emmel regrette que le projet ait été connu tout d'abord des journaux parisiens. « On a parlé, dit, du désir de retraite du comte de Wedel et de son remplacement par le duc Jean-Albert de Mecklembourg. En tout cas, c'est une singulière coïncidence. On veut tout simplement trouver le moyen d'interdire des journaux. Pour le moment on ne songe qu'à ceux qui paraissent en français.

M. Emmel ajoute :

« Il est inadmissible en droit que des lois d'empire soient modifiées pour certains Etats confédérés par des articles complémentaires relevant de la compétence du pouvoir législatif de l'empire.

» Les journaux pangermanistes ont voulu y voir des articles qui seraient applicables pour tout l'empire, et se sont félicités d'avance de leur salutaire effet sur les populations polonaises et danoises.

« Dans l'exposé des motifs, le gouvernement a indiqué les journaux contre lesquels il faudrait agir en premier lieu. Ce sont le « Journal d'Alsace-Lorraine » et le » Nouvelliste ».

« Une telle mesure serait un coup d'épée dans l'eau. Le député Wetterlé a déjà annoncé que son journal paraîtrait en allemand du jour où la loi serait promulguée. Ce serait encore pire. La bourgeoisie, qui lit moins de journaux qu'autrefois, se mettrait peut-être à les lire. J'ajouterai qu'on a fait savoir que ces mesures ne seraient pas appliquées dans l'armée, car en Lorraine, on ne saurait se tirer d'affaire si on interdisait tous les journaux français.

« N'oubliez pas que le député Wetterlé s'est réjoui plus que tout autre de cette affaire. C'est une réclame inouïe que le gouvernement d'Alsace-Lorraine lui a faite en agissant ainsi. »

Les perquisitions

Paris, 30 mai.

M. Drioux, juge d'instruction, continue le dépouillement des dossiers et documents saisis lors des récentes perquisitions opérées dans les grandes villes et au domicile de certains militants.

Certains papiers ont donné lieu à de nouvelles enquêtes qui ont confirmé les résultats des perquisitions antérieures.

M. Drioux a signé ce soir deux nouveaux mandats de perquisitions qui seront opérées demain.

Chute mortelle d'un officier aviateur

Bourges, 30 mai.

Le lieutenant aviateur Kreyder, du cercle militaire d'Avor, détaché au polygone de Bourges pour suivre les tirs, a fait une chute mortelle hier soir à 6 heures 50.

L'aviateur évoluait au-dessus du polygone depuis une demi-heure, quand un vent violent s'éleva. L'orage menaçant, on donna le signal du retour à terre.

Le lieutenant Kreyder revint au sol, mais à 80 mètres un violent tourbillon retourna l'appareil. Précipité hors du fuselage, le pilote vint s'écraser sur le sol près de son appareil. Quelques minutes plus tard, il rendait le dernier soupir.

Le corps du lieutenant Kreyder a été transporté à l'hôpital militaire de Bourges. Une garde d'honneur le veille.

Le lieutenant Kreyder, né le 26 septembre 1882, était célibataire. Il était sorti en 1909 de l'école de Versailles. Après avoir passé son brevet de pilote au mois d'octobre dernier, il avait été envoyé à Avor quelques jours après.

La famille de l'officier, prévenue télégraphiquement, doit arriver ce soir à Bourges.

Les retraites des employés de tramways

Paris, 30 mai.

Divers syndicats des omnibus, tramways, des métropolitains de Paris, organisent dans la nuit de samedi à dimanche, un meeting monstre qui se tiendra au gymnase Japy.

Ce meeting a trait à l'examen du projet spécial des retraites pour les ouvriers et employés des tramways, compagnies secondaires, etc. ; il doit être déposé sur le bureau de la Chambre prochainement, mais d'après les syndicats, il ne donnerait pas satisfaction aux intéressés qui réclament l'assimilation pure et simple à la retraite des camarades cheminots des grands réseaux.

DANS LA RÉGION

Morts de chaleur à Quiévrechain

La chaleur excessive qui sévit depuis quelques jours vient de faire deux victimes à Quiévrechain.

Le mouleur Alfred Delecroix, 24 ans, se rendait à son travail à la fonderie Ledoc, lorsqu'il s'affaissa. Le malheureux pris d'une congestion expira peu après.

Le mineur Jules Strady, 49 ans, remontait d'une des fosses des mines de Crespin, lorsqu'il eut une syncope provoquée par la chaleur. En dépit des soins qui lui furent prodigués, il ne tarda pas à succomber.

LILLE

LES CAMBRIOLAGES DE BARBIER

L'enquête sur les cambriolages dont s'est rendu coupable Victor Barbier, se poursuit très activement.

Elle paraît démontrer que son complice, connu sous le nom de » Papatte » n'aurait pas eu dans ces vols, la part qu'on lui avait, tout d'abord, attribuée.

Il se pourrait même qu'un alibi puisse être sérieusement invoqué par » Papatte » auquel on reprochait d'avoir participé au cambriolage commis chez M. Bourlet, épicier en gros. Il a été laissé en liberté provisoire.

Après avoir été confronté hier matin avec M. Lemaire, l'une de ses victimes, Barbier a été déféré au parquet.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

M. ALLAIN préfet de l'Aveyron
M. AUSSARESSE *sous-préfet de Saint-Gérons*

Paris, 30 mai.

Par décret du président de la République en date du 30 mai 1913, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, M. Allain, secrétaire général de la préfecture du Nord, est nommé préfet de l'Aveyron, en remplacement de M. Reyss.

M. Aussaresse, chef de cabinet de M. le préfet du Nord, est nommé sous-préfet de Saint-Gérons (Ariège).

M. Borromée, sous-préfet d'Abbeville, est nommé secrétaire général de la préfecture du Nord, en remplacement de M. Allain.

M. Allain remplissait à la Préfecture du Nord ses hautes fonctions avec une autorité et un tact parfaits.

Quant à M. Aussaresse il était pour tous ceux qui l'approchaient d'une courtoisie et d'une bonne grâce auxquelles on aimait rendre hommage.

Nous sommes heureux de les féliciter tous deux de cet avancement mérité.

Une affaire peu banale à Lille

Pour abus de blanc-seing, cent cinquante cultivateurs portent plainte. — Une arrestation.

M. Delalé, juge d'instruction, a été chargé hier d'une importante affaire et les faits signalés à son attention lui ont paru si graves qu'il a dans la même matinée fait procéder à une arrestation.

On ne sait encore à l'heure actuelle si d'autres personnes ne seront pas impliquées dans les poursuites qui vont être intentées, mais il paraît cependant probable que l'enquête établira certaines compromissions.

En un mot, l'affaire semble appelée à un grand retentissement et pour l'instant le nombre des plaignants ne s'élève pas à moins de cent cinquante.

Au surplus, voici les faits, tels que voulut bien nous les narrer une personne fort au courant des faits qui ont motivé l'enquête.

Jusqu'en février dernier, la » Distillerie Agricole de Wambrechies » qui reçoit les betteraves de nombreux cultivateurs de notre région, n'avait en rien dérogé aux usages établis en matière de livraison.

Dans les délais voulus, elle payait ses fournisseurs et en retour, leur réclamait un reçu dûment acquitté.

Ordinairement préparé par les employés de la distillerie, ce reçu était présenté au livreur dès son arrivée et celui-ci n'avait plus qu'à apposer sa signature.

Ce procédé était très simple et surtout légal, mais pour des raisons qui seront sans doute nettement déterminées demain, on crut devoir y apporter une modification.

Au lieu d'établir, en effet, un reçu en bonne et due forme, le comptable, agissant vraisemblablement à l'instigation d'un supérieur, se précipitait vers le cultivateur qui venait d'empocher le montant de sa livraison et le priait à brûle-pourpoint de mettre sa signature sur une feuille en blanc, qu'il lui jetait sous les yeux.

— Nous avons beaucoup d'affaires en route pour l'instant, leur déclarait-il, nous n'avons pas eu le temps d'établir de reçus. Vous avez confiance en nous. Nous sommes d'honnêtes gens. Signez. »

Et, sans méfiance, le cultivateur apposait son nom.

Tandis que, tranquillement, il regagnait son domicile, le gousset bien garni, on se proposait à la Distillerie de lui faire rendre ce qu'on lui avait donné.

Au dos de la feuille, portant son nom, on établissait, en effet, un billet à ordre et au-dessous de sa signature, on mettait un endossement. De sorte que, par cette opération, le cultivateur devenait responsable du montant de la traite, si le souscripteur de cette traite qui en l'espèce était le président du Conseil d'Administration de la Distillerie ne la payait pas.

Que se produisit-il ? A l'échéance, le bénéficiaire M. Watteau, marchand de charbon, rue Jean-Sans-Peur, présenta les traites à l'encaissement. Comme elles ne furent pas payées par le président du Conseil d'administration de la Société anonyme de la Distillerie agricole de Wambrechies, M. Watteau se retourna contre les cultivateurs dont on avait fait des endosseurs. Ayant refusé de payer, ces derniers furent alors assignés devant le Tribunal de Commerce. Peu désireux d'être condamnés, attendu qu'ils n'avaient rien à se reprocher, ils s'empressèrent de porter plainte pour abus de blanc-seing.

Les premières investigations et notamment les déclarations du comptable, M. Pollet, ayant démontré que l'instigateur des blancs-seings n'était autre que Georges Oal, 27 ans, fils de l'administrateur délégué de la Société, M. Delalé ne crut pas devoir le laisser plus longtemps en liberté et c'est ainsi que la gendarmerie de La Madeleine procédait hier à son arrestation.

A son arrivée au Palais, Oal qu'assistait son avocat, Me Balavoine, n'a subi qu'un court interrogatoire. Il a été ensuite écroué. Aux dires de plusieurs personnes, M. Oal père ignorait encore jusqu'à ces jours derniers les agissements de son fils et grande fut, dit-on, sa surprise, quand on vint l'appréhender.

Nous aurions voulu rencontrer M. Watteau, pour lui demander quelques explications, mais quand nous nous présentâmes chez lui, le négociant avait quitté Lille, depuis la veille, pour se rendre à sa succursale de Boulogne-sur-Mer.

Selon des renseignements recueillis, M. Watteau, qui était commanditaire de la Société Anonyme de Wambrechies, aurait reçu depuis le mois de février, plus de cent soixante billets à ordre, représentant une somme de deux cent mille francs, établis à la distillerie. Ajoutons qu'en raison des incidents portés à la connaissance de M. le Procureur de la République il avait fait retirer les assignations présentées au Tribunal de Commerce et que ce dernier devait examiner dans l'audience de vendredi.

M. Delalé, juge d'instruction va continuer activement son enquête et entendra prochainement plusieurs personnes.

L'ORAGE

A Lille

Un violent orage a sévi hier dans l'après-midi sur Lille, causant de grandes perturbations dans le service téléphonique.

Non seulement il fut impossible de téléphoner pendant plusieurs heures, mais encore les communications entre Lille-Le Havre et Lille-Nancy furent interrompues.

Le vent qui soufflait en tempête enleva la bâche qui recouvrait le kiosque installé sur la Grande-Place à l'occasion des fêtes de Lille. On ne signale dans notre ville aucun accident.

A Roubaix

Un violent incendie allumé par la foudre

60.000 *FRANCS DE DEGATS*

Vendredi, vers une heure du matin, au cours d'un orage, un incendie qui n'a pas tardé à prendre de grandes proportions, s'est déclaré dans les ateliers F. et E. Fiévet, confectionneurs, rue du Grand-Chemin, 15 bis.

Une voisine, Mlle Delhaye fille de M. Delhaye, représentant de la maison Houzeur, de Verviers, fut éveillée par un bruit de vitres brisées. Elle se leva vivement et aperçut des flammes sortant du second étage des ateliers de confection.

Ce fut en vain qu'on tenta de mander les pompiers par téléphone, aucun des appareils du quartier ne fonctionna. M. Delhaye Maurice fils se décida à aller lui-même à la caserne du boulevard Gambetta.

De ce fait, les pompiers arrivèrent une heure trente après la déclaration de l'incendie. Ils n'eurent plus qu'à mettre trois lances en action pour noyer les décombres. Les dégâts sont évalués à plus de 60.000 francs représentés par le matériel et les marchandises brûlées ou endommagées par l'eau.

Le drame de Béthencourt

NOUVEAUX AVEUX

Les inculpés arrêtés mercredi soir ont passé la nuit à la caserne de gendarmerie de Caudry.

Grattepanche interrogé jeudi matin par M. le commissaire Benoit, de la brigade mobile, a fait des déclarations intéressantes.

Selon lui, l'instigateur du coup serait Decisy qui habite Béthencourt et connaît bien la victime et les lieux. Il déclara qu'ayant bu le lundi plus que de coutume, il s'était échoué dans la soirée au cabaret Druesnes au Jeune Bois.

Là, le fils Druesnes lui aurait proposé un bon coup à faire sans aucun danger. Un troisième complice devait les attendre à un lieu déterminé, Druesnes réussit à l'entraîner et ils se mirent en route dans la nuit.

Arrivés au Petit Caudry, ils furent rejoints par Decisy qui s'enquit du nouveau complice que Druesnes amenait. En apprenant que c'était Grattepanche il ne fit aucune objection et les trois hommes se dirigèrent en se dissimulant vers la demeure de Mlle Eugénie Bracq.

Grattepanche qui était ivre huta dans la cour et s'étala sur le tas de fumier, c'est en se relevant qu'il aperçut les lapins dans une cage.

Il prétend que ce n'est pas lui, mais ses deux complices qui ont violenté la pauvre vieille, pendant qu'il s'occupait à chercher l'argent. Quant à la tache de sang relevée sur son pantalon, il dit que c'est en relevant à bras le corps la victime pour la replacer sur le lit qu'il tacha ainsi son vêtement.

Decisy interrogé à son tour nie contre toute évidence sa participation au crime. Il prétend ne connaître presque pas Grattepanche, ni Druesnes et qu'il est complètement étranger à l'affaire.

Les accusations les plus catégoriques de son complice n'ont pu le faire changer sa manière de dire.

ON VA RECHERCHER DRUESNES

On sait que le sieur Léon Druesnes a quitté le pays depuis mardi. On croit qu'il s'est dirigé dans la direction de Landrecies.

Cet individu possède déjà un casier judiciaire chargé qui lui a valu d'accomplir son service militaire aux compagnies de discipline.

Sa mère, la nommée Zoé Carré, 53 ans, originaire de Quiévy, qu'elle habitait encore il y a un mois, a passé des aveux concernant le recel des lapins volés.

LE TRANSFEREMENT DES INCULPES

On avait caché à tout le monde dans la crainte de violents incidents l'heure du transfèrement des accusés à Cambrai jeudi. Mais dès cinq heures du matin jusqu'à 13 heures 45 où ils furent embarqués en gare de Caudry, des groupes stationnèrent devant la gendarmerie de Caudry, en guettant leur départ.

La foule se massa le long de la voie ferrée et lorsque le train s'ébranla, elle poussa une terrible clameur de mort qui fit tressaillir les prisonniers dans leur wagon.

L'ARRESTATION

Par le train de 6 h. 53 rentraient à Caudry, revenant de Cambrai, les policiers de la brigade mobile, et les gendarmes de Caudry, qui revenaient de conduire les inculpés.

A la descente du train, un inconnu s'approcha d'eux et leur déclara que Druesnes était au chaufour Delpierre, situé près de la voie ferrée.

Immédiatement M. Benoit, commissaire, et les inspecteurs de la brigade mobile, Louill et Lefebvre se rendirent au lieu indiqué, suivis à quelque distance par les gendarmes de Caudry, qui se dissimulaient pour ne pas donner l'éveil au bandit.

Druesnes fut découvert auprès d'une habitation, et avant qu'il ait pu esquisser un mouvement de fuite, les policiers se jetèrent sur lui et lui passèrent les menottes.

LA FOULE CRIE : A MORT

Le bruit de cette nouvelle arrestation se répandit comme une traînée de poudre dans le quartier de la gare. Une foule nombreuse s'amassa et fit escorte au prisonnier en poussant des cris de mort.

Les policiers durent le protéger contre la fureur de la populace qui voulait lui faire un mauvais parti.

Druesnes a été écroué à la gendarmerie où il passa la nuit. Il sera interrogé aujourd'hui par M. Benoit, avant son transfert à Cambrai.

A 10 heures du soir, plusieurs centaines de personnes entouraient encore la gendarmerie, faisant retentir dans la nuit leurs clameurs vengeresses contre le misérable.

ARRESTATION DU TROISIÈME BANDIT

Il ne sera nullement besoin aux policiers de rechercher Druesnes dans les pays « à pâtures » Le bandit, que l'on croyait réfugié dans les environs de Landrecies, était tout simplement à Caudry. Il travaillait au chaufour Delpierre, à quelques centaines de mètres de la gendarmerie, et jeudi soir, les cris de mort lancés par la populace contre ses complices ont dû certainement parvenir jusqu'à lui.

C'est tout à fait inopinément que son arrestation eut lieu, et dans les circonstances suivantes :

LILLE

On perquisitionne à l'« Institution Charlemagne »

On sait que M. le procureur de la République avait été récemment prié par le Parquet général de faire faire des perquisitions à l'« Institution Charlemagne ». L'édifice qui porte ce nom est situé rue de La Barre, 35. Il abrite le bureau de l'« Association Amicale des Anciens élèves des frères » et la maîtrise de Notre-Dame de la Treille.

M. Gobert, juge d'instruction, chargé de l'affaire, a chargé M. Lefebvre, commissaire aux délégations judiciaires, de procéder, vendredi matin, aux perquisitions prescrites.

M. Lefebvre s'est présenté à 6 heures et demie à l'« Institution ». Il a fait savoir aux dirigeants de la dite institution qu'ils étaient inculpés d'avoir constitué sans autorisation un établissement congréganiste et leur a rappelé qu'ils faisaient infraction à l'article 16 de la loi du 1er juillet 1901 ».

Les frères Flamidien, qui fut mêlé à une affaire retentissante, et le frère Paul ont répondu aux questions que leur posait le commissaire aux délégations judiciaires. Ce dernier a ensuite saisi un registre et divers papiers qui ont été immédiatement placés sous scellés.

FÊTES DE LILLE

31 Mai, 1er, 2 et 3 Juin

Samedi 31 mai 1913, à 9 heures et demie du soir, retraite aux flambeaux, place aux Bleuets. Itinéraire : rues des Canonniers, de Roubaix, Saint-Hubert, du Vieux-Faubourg, du Lombard, des Jardins, boulevard Carnot, rues des Arts, de la Clef, place du Théâtre, rue des Manneliers, Grande-Place, rues Neuve, des Tanneurs, du Molinel, du Barbier-Maes, place Jacquart, rues de la Vignette, de Paris, des Sahuteaux, square Rusult, rues Saint-Sauveur et de Fives.

Dimanche 1er juin 1913, à 2 heures et demie, cortège des Nations, formation boulevard du Maréchal-Vaillant. Itinéraire : boulevard Louis XIV, rue Frédéric-Mottez, square Rusult, rue Molière, boulevard Papin, place Simon-Vollant, rue de Paris, du Molinel, du Plat, place Jacquart, rue du Barbier-Maes, places du Vieux-Marché-aux-Chevaux, de Béthune, de la République, boulevard de la Liberté, rues Nationale, Esquermoise, Thiers, place de l'Arsenal, rues de l'Hôpital-Militaire, de Béthune, Neuve, Grande-Place, rues des Manneliers, de Paris, des Ponts-de-Comines, Faidherbe, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, rue des Arts, place des Patiniers, rues des Chats-Bossus, Saint-Jacques, place aux Bleuets, rues des Canonniers, de Roubaix, à Fiens, des Buisses, place de la Gare, rues de Tournai, de Boufflers, de Fives, des Augustins, Saint-Genois, du Priez, parvis Saint-Maurice, rues de Paris, du Ban-de-Wedde, Saint-Sauveur, du Curé-Saint-Sauveur, du Croquet et de Fives.

A 9 heures et demie du soir, cortège lumineux, rue Saint-Sauveur. Itinéraire : square Rusult, rue Wicar, place Wicar, rues des Robleds, de Paris, du Sec-Arembault, Neuve, Grande-Place, rue de la Bourse, place du Théâtre, boulevard Carnot, rues des Arts, de la Quennette, places des Reigneaux, de la Gare, rues du Vieux-Marché-aux-Moutons, des Augustins et de Fives.

***

La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits les samedi 31 mai, dimanche 1er juin et lundi 2 juin 1913, de 8 heures et demie à 11 heures et demie du soir, pendant les concerts qui seront donnés Grande-Place et les illuminations électriques qui auront lieu rues de Ban-de-Wedde, de Fives, Saint-Sauveur, square Rusult et place Simon-Vollant.

L'accès de la rive du canal de la Haute-Deûle, du côté du bois de la Deûle sur laquelle est établie l'avenue de Soubise, comprise entre le pont de l'Hippodrome et l'écluse de la Citadelle, sera interdit le dimanche 8 juin 1913, à partir de 2 heures après-midi et pendant la durée des régates, aux cavaliers, voitures, automobiles et vélocipèdes.

La circulation et le stationnement des chevaux, voitures, tramways, automobiles, vélocipèdes et autres véhicules seront interdits les samedi 31 mai et dimanche 1er juin 1913, pendant la formation et sur le parcours de la retraite aux flambeaux, du cortège des nations et du cortège lumineux, qui auront lieu aux endroits et suivant les itinéraires ci-dessus.

Pour maigrir sans danger

traitement incomparable 2 fr. 50, la boîte 2 fr. 75 par poste, chez Milles Assoignon, herboristes de 1re classe, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Toutes les plantes qui guérissent, produits de régimes, eaux minérales, etc. Téléphone 26.35. 3120

VOLEURS DE BICYCLETTES

Octave Rimo, 26 ans, demeurant en garni, rue du Vieux-Marché-aux-Moutons, se présentait dimanche dernier, chez M. Châtelain, marchand de bicyclettes, boulevard de la Liberté, et louait au commerçant un vélo pour la somme de 60 francs.

Depuis, M. Chatelain n'eut plus de nouvelles de son client. Hier, il déposa une plainte, à la suite de laquelle, Rimo fut arrêté.

Interrogé, celui-ci avoua qu'il avait revendu la bicyclette, mais refusa de dire à qui.

Il a été écroué et sera déféré au Parquet.

— Jeudi soir, M. Louis Vasseur, 26 ans, ingénieur électricien, demeurant rue Notre-Dame, à Lambersart, déposait sa bicyclette dans la salle des Pas-Perdus, afin de la faire enregistrer. Il prit son billet et s'embarqua, oubliant son vélo. En cours de route, il télégraphia au chef de gare de Lille, mais on ne trouva plus trace de la machine.

Une enquête est ouverte.

— Mercredi soir, vers onze heures, M. Hévin, agent voyer, demeurant rue Drueille, a constaté la disparition de sa bicyclette qu'il avait déposée dans le couloir de son habitation.

Une enquête est ouverte et les soupçons se portent sur un individu qui est l'objet d'une étroite surveillance.

RENVERSÉS PAR DES AUTOS

Hier matin, vers neuf heures et demie, un cycliste Anselme Valère, 23 ans, fumiste, demeurant rue Sainte-Anne, 11, a été renversé, rue de Paris, par une auto, conduite par son propriétaire Georges Ségard, rue Degland, 2.

Le cycliste se tira indemne de l'accident. Quant à son vélo, il fut en partie démoli.

— Un peu plus tard, vers deux heures de l'après-midi, Lucien Leignels, 15 ans, demeurant à Lambersart, rue Vandame, passait à bicyclette rue Esquermoise, lorsqu'il fut renversé par l'auto de M. Carlos Desmasières, demeurant à *La Madeleine*, boulevard Carnot.

Le jeune homme en fut quitte pour la peur, mais son vélo a été brisé.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un commencement d'incendie, s'est déclaré hier soir, vers sept heures, chez M. Barrois, filateur, rue de Bouvines, 16.

Le feu avait pris naissance dans un hangar, situé au fond de la cour.

L'alarme aussitôt donnée, les pompiers accoururent sur les lieux et se rendirent maîtres, après quelques minutes d'efforts de ce commencement d'incendie.

Les dégâts évalués à un millier de francs sont couverts par une assurance.

TOMBE D'UNE ECHELLE

Jeudi, vers midi et demi, par suite de la rupture de l'échelle sur laquelle il était monté, M. Georges Pierrache, 43 ans, peintre, demeurant à Mons-en-Barœul, qui était occupé à réparer la façade de l'immeuble portant le n° 2 de la rue Auguste-Morcou, est tombé d'une hauteur de six mètres.

Un docteur appelé à le soigner, a constaté que M. Pierrache avait le bras droit fracturé. Sur sa demande, il a été reconduit à son domicile.

Le SUCRE BÉGHIN

SE RECONNAIT à sa BLANCHEUR, à sa FONTE REGULIERE

UN ETRANGE DEPOT

Le 21 mars dernier, un individu, âgé de 25 ans environ, se présentait chez M. Ducoulombier, cafetier, place de Béthune, et lui remettait en dépôt un paquet, qu'il devait venir reprendre le lendemain.

M. Ducoulombier n'ayant eu, depuis cette époque, aucune nouvelle de son étrange visiteur, se décida, hier, à ouvrir le paquet.

Celui-ci contenait une écharpe de soie et un ciboire.

Le cabaretier s'empressa de remettre entre les mains du commissaire de son quartier, ces objets, qui proviennent, croit-on, des différents vols, commis naguère dans plusieurs églises de notre ville.

Au Parquet

Un ignoble gamin

M. Delalé, juge d'instruction, a renvoyé devant le Tribunal correctionnel, audience du 7 juin, Charles Clenckmaillie, 15 ans, demeurant à Marcq-en-Barœul, qui abusa odieusement de sa sœur, âgée de trois ans.

L'ECOLE DE NATATION

L'Ecole de Natation, quai Vauban, 1, sera ouverte au public le samedi 7 juin 1913. Il sera procédé, à cet effet, le mercredi 4 juin, à 3 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville, à l'adjudication de la buvette.

PINCE

Sur mandat des autorités judiciaires belges, des agents de la Sûreté ont arrêté hier, Jean-Baptiste Stevanse, 47 ans, demeurant rue Esquermoise, 95, pour menaces de mort et détournement.

ROUBAIX

En l'honneur de M. Ild. Gautier

Mercredi soir, une soixantaine d'amis de M. Ild. Gautier, ex-directeur de l'Ecole laïque de la rue des Arts, délégué cantonal, directeur de la Brasserie « Union Roubaix-Tourcoing », membre de la Commission du Mont-de-Piété, se pressaient dans la salle de restaurant de l'Hôtel du Nord, pour fêter sa récente promotion, au grade d'officier de l'Instruction Publique et lui offrir son portrait peint d'une façon magistrale par l'artiste Vanhove.

M. H. Delecroix, ancien député, maire d'Hem, malade, s'était bien à regret, fait excuser.

En l'absence de M. Lacquement, directeur du Mont-de-Piété, président de la délégation cantonale, retenu au lit par une grave maladie, c'est M. le docteur Labbe, médecin-légiste, délégué cantonal, président de la Ligue radicale de Roubaix, qui présidait le banquet, ayant à ses côtés, MM. Allain, secrétaire général de la Préfecture du Nord; docteur Dupré, adjoint au maire de Roubaix ; Gautier, le héros de la fête ; son gendre Cordonnier, son fils Georges, greffier de justice de paix à Dunkerque; Sénélar fils, secrétaire de la Ligue Radicale de Mouvaux ; Prot, inspecteur primaire ; Bicmarr, Gerreth, Broquet, Gahyde, Duburcq, Chevalier, Troller, Ollé, Gaberel, délégués cantonaux ; Lambert et Motin, professeurs à l'Institut Turgot ; Taisne, Tétin et Marchand, directeurs d'Ecole ; Marion, commissaire central ; Marius Véran, ancien instituteur, homme de lettres, receveur buraliste ; Jean de Rycke, délégué cantonal, président de l'A. de la rue des Arts ; Henri Gaberel fils, délégué cantonal, greffier de justice de paix, à Hazebrouck ; Arthur Delebart ; Alfred Lerouge, vice-président ; Dutten, trésorier de la Ligue Radicale de Roubaix ; Emile Véran, rédacteur au « Progrès du Nord » et à l'« Avenir de Roubaix-Tourcoing » ; Labbe, sous-directeur du Comptoir National d'Escompte ; Guédin, Vroman et Coucke, de l'A. de la rue des Arts ; les administrateurs de l'« Union Roubaix-Tourcoing », et de la Malterie de Houlis, etc., etc.

Au champagne, MM. Labbe, Prot, Deryck, Sénélar, Allain, Chevalier, firent l'un après l'autre le plus vibrant éloge du vaillant républicain, de l'homme de bien qu'est M. Gautier. Très ému, ce dernier remercia ses amis en des termes touchants, tout cela au milieu de multiples et frénétiques acclamations.

Cette inoubliable fête de famille s'est joyeusement clôturée de bonne heure, jeudi matin, par un concert improvisé. — E. V.

LE FEU DANS UNE TEINTURERIE

30.000 francs de dégâts

Vendredi soir, un peu avant la cessation du travail, à la teinturerie Motte et Marquette, rue du Moulin, une brusque inflammation des bourres communiqua le feu à une remise située dans l'atelier donnant rue Saint-Jean.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, tandis que les ouvriers fuyaient épouvantés, le feu gagna une autre remise, plusieurs pièces et la toiture.

Prévenus par téléphone, les pompiers arrivèrent rapidement avec l'auto-pompe et attaquèrent avec une lance par la rue Saint-Jean et au moyen de deux autres lances en passant par la filature Motte et Porisse, rue des Longues-Haies. Les ouvriers de cette dernière usine apportèrent un précieux concours en branchant deux autres lances sur la pompe fixe de l'établissement.

Au bout d'une heure de travail, tout danger était conjuré. Le feu avait détruit 20 mètres carrés de la toiture, plusieurs [illegible] et détérioré une certaine quantité de matières. Les dégâts s'élèvent à une trentaine de mille francs.

A huit heures, la compagnie des sapeurs-pompiers regagnait sa caserne.